

Compte-rendu du CTPD du jeudi 10 septembre 2009

Présents :

Pour l'administration : l'Inspecteur d'Académie, les cinq IEN, le secrétaire général de l'inspection académique, le responsable de la DIPER

La représentation de la FSU était composée de six délégués du SNUipp 82 : Sophie Bésuelle, Denis Chaudat, Martine Combes, Maryse Denneulin, Rodolphe Portolès et Maximilien Reynes-Dupleix

Déclarations préalables : SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA

Grippe A :

En réponse aux questions des syndicats, M. l'Inspecteur d'Académie nous a informés du rythme actuel de contamination dans le département. A ce jour, environ 10 cas isolés sont signalés chaque jour. Dans une école, il y a actuellement 2 cas avérés.

Le SNUipp 82 demande la convocation d'un CHSD (Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental) et souligne l'absence de plan concernant les personnels. L'I.A. répond favorablement sous réserve d'attendre la réunion du CHSA (Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique) qui se tiendra vers la mi septembre. Le CHSD sera ensuite convoqué rapidement.

Un plan de continuité des services administratifs a été élaboré, identifiant précisément les fonctions et prévoyant une permanence des titulaires et suppléants (ex : bulletins de salaire...)

Le SGEN pose la question des personnels itinérants qui seraient amenés à fréquenter une école contaminée et qui continueraient de circuler.

L'I.A. répond que le dispositif qui serait mis en place s'apparentera à celui qui existe déjà pour certains maladies contagieuses.

Mesures de carte scolaires :

1. *Montaigu de Quercy :*

Le SNUipp 82 est intervenu pour protester contre le traitement inéquitable entre l'école publique et l'école privée ; en effet, à l'école privée, un effectif de 46 élèves pour 3 enseignants (moyenne : 15) n'entraîne pas de fermeture à cette rentrée tandis que pour l'école publique l'effectif est de 88 élèves pour 5 classes (moyenne : 17,6 qui passe à 22 après fermeture). Le SNUipp 82 a souligné le risque de fuite d'élèves vers le privé et demande pourquoi une fermeture dans l'école privée ne pourrait être envisagée simultanément.

L'I.A. répond que le parallèle a ses limites et que la situation serait différente, l'école privée passant de 3 à 2 postes à niveaux multiples et que dans un tel cas de figure dans le public on ne procéderait pas à une fermeture.

D'autre part les trois enseignants étant nommés à TD, une mesure de fermeture à la rentrée serait problématique. Le SNUipp 82 réplique que cela n'a pas semblé poser le même problème à l'administration l'an passé pour la fermeture d'une classe à l'école publique J.Guesde de Montauban

L'I.A. souligne qu'il a été attentif à la situation de la collègue de Montaigu concernée par la mesure de fermeture, prenant acte qu'elle avait déménagé durant l'été. De ce fait, le poste de ZIL dont le rattachement était envisagé sur l'école Camille Delthil à Moissac est transféré à Montaigu sous la forme d'un mi-temps sur l'école et d'un autre en remplacement.

M. l'IEP de Valence d'Agen nous informe que durant les premiers jours de l'année scolaire, il n'utiliserait pas ce poste pour des remplacements et laisserait la collègue sur l'école. D'autre part, ayant rencontré les enseignants et les élus, il continuera d'intervenir pour tenter d'éviter les départs d'élèves vers le privé.

L'IEP de Valence complète par les chiffres suivants : sur les 46 élèves que compte l'école privée, 20 sont des enfants de la commune (Montaigu), les autres venant des communes limitrophes.

Le SNUipp 82 rappelle la responsabilité de l'administration en tant qu'Education Nationale et qu'il n'est pas acceptable de permettre un tel « appel d'air ». Au-delà, les enjeux relèvent aussi du politique et notamment au niveau du Conseil Général qui finance les transports... Il convient de se saisir de cette situation pour redonner, là aussi du sens à l'école publique.

M. l'IA tient à suivre l'évolution de la situation pour la prochaine carte scolaire.

Le SNUipp 82 rappelle que dans la commune 14 enfants sont nés en 2008.

L'IEP de Valence signale qu'ils seront au maximum 5 à intégrer l'école en janvier 2010.

Votes :

Montaigu Fermeture d'un poste : Pour : administration (10)

Contre : SNUipp82 (6)

Abstention : SGEN (1)

Non participation au vote : SE (2)

2. Autres situations :

Levée de blocages :

Nohic primaire

St Antonin maternelle

Mesures d'ouverture :

Montauban Ecole Verte primaire : + 2 postes

Montauban Louis Aragon maternelle : + 1 poste

Montauban Jules Guesde élémentaire : + 1 poste

Montauban Jean Malrieu élémentaire : + 1 poste

Montauban Fonneuve élémentaire : + 1 poste

Monclar élémentaire : + 1 poste

Montbartier primaire : + 1 poste

Mesures à caractère spécifique

Coordonnateur Commission
Départementale d'Orientation : 1 poste

ZIL circonscription de Castelsarrasin : 1 poste rattaché à l'école primaire de Lavilledieu du Temple

ZIL circonscription de Valence d'Agen : 1 poste rattaché à l'école de Montaigu de Quercy avec 2 jours sur l'école et 2 jours en remplacements

Votes sur ces mesures autres situations :

pour : 17 (administration, SNUipp 82, SGEN)

non participation : SE (2)

SEGPA :

Le SNUipp 82 relève que la directrice de la SEGPA de Moissac dispose d'un complément de service qui n'est pas assuré. Au-delà des difficultés de fonctionnement que cela engendre, c'est aussi tout le travail qu'elle a mené qui n'est pas reconnu.

Le SNUipp 82 souligne aussi la situation très difficile dans laquelle se trouvent les SEGPA : les classes sont chargées et le grand nombre d'entrées en 5ème et 4ème génèrent des situations très difficiles. Ainsi, à Moissac, sont arrivés nombre d'élèves de l'ITEP avec horaires aménagés, temps partiels, prises en charge thérapeutiques à Montauban...

Il conviendrait peut-être d'ouvrir des classes à Montauban même.

L'IEN Montauban II / ASH répond qu'il connaît la situation et a conscience du

problème. Il s'agit en effet d'une douzaine d'élèves issus de l'ITEP et qui relèvent d'une décision de la CDA (MDPH). D'autre part, l'ITEP (le seul du département) peut envoyer ses élèves dans toutes les SEGPA du département. Enfin, il a semblé plus judicieux de ne pas concentrer tous ces élèves sur les deux seules SEGPA de Montauban risquant ainsi de créer des pôles « explosifs ». Les enfants sont aussi affectés en fonction du lieu de résidence de leurs familles.

Le SNUipp 82 rappelle que nombre de ces enfants sont en internat à Montauban quand ils ne sont pas en famille d'accueil et que les déplacements nombreux que suscite une telle organisation sont perturbants pour eux.

Le cas existe aussi pour la SEGPA de Valence d'Agen.

L'IEN est au fait de tout cela et en convient.

Il explique par ailleurs que si les effectifs ont été poussés à 17 élèves par classe (donc au-delà des 15 réglementaires), c'est du fait des temps partiel que cela a été possible.

Il rappelle que les dossiers d'orientation adressés à la MDPH doivent être constitués le plus tôt possible et ce même sans l'adhésion des parents.

Les enseignants peuvent tout à fait saisir la CDO. Les parents peuvent refuser, mais on assiste souvent, au moment de la rentrée à un changement de position de ces derniers qui permet à l'élève d'être orienté alors en fonction de ses besoins. Ce qui devient impossible si le dossier n'a pas été présenté en CDO.

Les AVS :

Le SE soulève le problème des dossiers en instance d'élèves qui sont sans AVS.

L'IEN Montauban II / ASH nous informe qu'il y avait, l'an passé, une quinzaine d'élèves sans AVS et pour lesquels une demande avait été notifiée par la CDA. Ce nombre est actuellement à 36 et les prévisions le font monter à 70 pour les semaines qui viennent.

Cette situation est liée aussi à la difficulté de concilier des contrats de 20 heures avec des notifications de 12 heures !

L'IA précise que l'on ignore pour le moment comment le gouvernement compte financer les nouvelles mesures de recrutement d'AVS par les associations qui suivent les enfants handicapés.

L'EN Montauban II / ASH souligne aussi que la difficulté est amplifiée par le souci de faire un recrutement qui tient compte des contraintes géographiques : les personnels précaires ne bénéficiant pas de défraiement pour leur déplacement et ayant des revenus faibles.

Indemnités de déplacement :

Postes fractionnés :

Le SNUipp 82 demande à l'IA d'adresser aux collègues concernés une note de service très claire leur indiquant la démarche à suivre pour être remboursés des frais de déplacement. Suite à l'action du SNUipp 82, les collègues nommés sur des postes fractionnés sont rétablis dans leur droit aux indemnités kilométriques dès cette rentrée (si respect des critères du décret du 3 juillet 2006). Encore faut-il que l'administration fasse le nécessaire en matière d'information et mette en place les modalités pratiques de remboursement.

Conférences pédagogiques :

Le SNUipp 82 demande aussi que le remboursement des déplacements lors des Conférences pédagogiques soit conforme aux textes. De ce point de vue, le formulaire en ligne sur le site ne peut convenir.

Le SNUipp 82 demande à M. l'IA la convocation d'un groupe de travail pour traiter de ces questions. L'IA accepte de convoquer une telle commission.

Le Plan de Formation continue :

Le SNUipp 82 signale à l'administration que l'accès au Plan de Formation est impossible, l'application GAÏA ne fonctionnant pas. D'autre part, l'information à destination des collègues est inexacte, puisqu'on trouve encore sur le site de l'IA

le Plan de l'an passé, et celui-ci
seulement... !!